

Le
**Comité International
Olympique**
et les
**Jeux Olympiques
Modernes**

Êtes-vous un Sportsman ?

Comme joueur

1. — Jouez-vous le jeu par amour du sport ?
2. — Jouez-vous pour votre équipe et non pas pour vous-même ?
3. — Obéissez-vous à votre capitaine d'équipe sans discussion ni critique ?
4. — Acceptez-vous aveuglément les décisions de l'arbitre ?
5. — Gagnez-vous sans forfanterie et perdez-vous sans murmurer ?
6. — Préférez-vous perdre que gagner en ayant eu recours à un procédé déloyal ?

Alors vous êtes dans la bonne voie pour devenir un sportsman.

Comme spectateur

1. — Refusez-vous d'applaudir le bien jouer du camp adverse ?
2. — Sifflez-vous l'arbitre quand il donne une décision que vous n'approuvez pas ?
3. — Désirez-vous voir votre équipe gagner si elle ne le mérite pas ?
4. — Cherchez-vous querelle aux spectateurs qui applaudissent l'autre équipe ?

Si oui, vous n'êtes pas un sportsman. Tâchez de le devenir.

Délégués du Comité International Olympique 1894 - 1933

| | |
|--|--------------------------------------|
| Baron Pierre de Coubertin, Fondateur, | |
| 1894 E. Callot | 1913 France |
| 1894 D. Bikelas | 1897 Grèce |
| 1894 Général de Boutowsky | 1900 Russie |
| 1894 Général Balck | 1921 Suède |
| 1894 Professeur W. M. Sloane | 1925 Etats-Unis |
| 1894 Conseiller Jiri Guth-Jarkovsky | Tchécoslovaquie |
| 1894 Fr. Kemény | 1907 Hongrie |
| 1894 Lord Ampthill | 1898 Grande Bretagne |
| 1894 C. Herbert | 1906 Grande Bretagne |
| 1894 Dr. J. B. Zubiaur | 1907 Argentine |
| 1894 L. A. Cuff | 1905 Nouvelle Zélande (Australie) |
| 1894 Comte Lucchesi Palli | 1907 Italie |
| 1894 Comte Maxime de Bousies | 1901 Belgique |
| 1894 Duc d'Andria Carafa | 1898 Italie |
| 1895 Dr. W. Gebhardt | 1909 Allemagne |
| 1897 Révérend R. S. de Courcy Laffan | 1927 Grande Bretagne |
| 1897 Comte Mercati | 1925 Grèce |
| 1897 Comte Brunetta d'Usseaux | 1919 Italie |
| 1898 Baron F. W. de Tuyll de Serooskerken | 1924 Hollande |
| 1899 Comte de Talleyrand Périgord | 1903 Allemagne |
| 1899 Colonel Holbeck | 1906 Danemark |
| 1899 Prince Georges Bibesco | 1901 Roumanie |
| 1899 Baron Godefroy de Blonay | Suisse |
| 1900 Théodore Stanton | 1904 Etats Unis |
| 1900 Caspar Whitney | 1905 Etats Unis |
| 1900 H. Hébrard de Villeneuve | 1911 France |
| 1900 Prince Serge Beliosselsky de Beliozersk | 1908 Russie |
| 1900 Comte de Ribeaupierre | 1910 Russie |
| 1900 Comte Clarence de Rosen | Suède |
| 1901 S. A. le Prince Edouard de Salm Hortsmar | 1905 Allemagne |
| 1901 Commandant Reyntiens | 1903 Belgique |
| 1901 Colonel Sir Howard Vincent | 1907 Grande Bretagne |
| 1901 Miguel de Beistegui | 1931 Mexique |

| | |
|---|-------------------------|
| 1902 Comte de Mejorada del Campo | 1911 Espagne |
| 1903 Comte César de Wartensleben | 1913 Allemagne |
| 1903 Comte de Baillet-Latour | Belgique |
| 1903 James Hyde | 1908 Etats Unis |
| 1903 Carlos F. de Candamo | 1922 Pérou |
| 1904 Comte Albert Bertier de Sauvigny | 1920 France |
| 1905 Général Comte von der Asseburg | 1909 Allemagne |
| 1905 R. Coombes | 1932 Australie |
| 1905 Prince Alexandre de Solms Braunfels | 1909 Autriche |
| 1905 Capitaine Heinrich Angell | 1907 Norvège |
| 1906 E. N. Tzokow | 1912 Bulgarie |
| 1906 Capitaine Grut | 1912 Danemark |
| 1906 Lord Desborough of Taplow | 1909 Grande Bretagne |
| 1906 Professeur de Lancastré | 1912 Portugal |
| 1907 Manuel Quintana | 1910 Argentine |
| 1907 Comte Geza Andrássy | Hongrie |
| 1907 Th. Heftye | 1908 Norvège |
| 1908 Allison Armour | 1919 Etats Unis |
| 1908 Baron R. de Willebrand | 1920 Finlande |
| 1908 Prince Scipion Borghèse | 1909 Italie |
| 1908 Comte Gautier Vignal | Monaco |
| 1908 Commandant Sverre | 1927 Norvège |
| 1908 Georges A. Plagino | Roumanie |
| 1908 Prince Simon Troubetzkoi | 1910 Russie |
| 1908 Selim Sirry Bey | 1930 Turquie |
| 1909 Baron de Wenningen | 1914 Allemagne |
| 1909 Sir Theodore Cook | 1915 Grande Bretagne |
| 1909 Sénateur Jules de Muzsa | Hongrie |
| 1909 Conseiller Attilio Brunialti | 1913 Italie |
| 1909 Professeur Jigoro Kano, Sénateur | Japon |
| 1910 Comte A. Sierstorpf | 1919 Allemagne |
| 1910 Angelo C. Bolanachi | Egypte |
| | (Grèce 1933) |
| 1910 Maurice Pescatore | 1929 Luxembourg |
| 1910 Prince Léon Ouroussoff | 1933 Russie |
| 1911 S. A. le Prince Othon de Windischgraetz | 1919 Autriche |
| 1911 Sir John Hanbury Williams | 1921 Canada |
| 1911 Evert Wendell | 1921 Etats Unis |
| 1911 A. Ballif | 1913 France |
| 1912 Comte R. de Colloredo Mansfeld | 1919 Autriche |
| 1912 Professeur O. N. Garcia | 1919 Chili |
| 1912 Marquis de Villamejor | 1921 Espagne |
| 1912 Comte de Penha Garcia | Portugal |
| 1912 Général S. W. Djoukitch | Yougoslavie (Serbie) |
| 1913 Comte Arnim Muskau | 1919 Allemagne |
| 1913 S. E. de Rio Branco | Brésil |
| 1913 S. E. D. Stancioff | 1929 Bulgarie |
| 1913 Sydney Farrar | 1919 Cuba |
| 1913 Colonel Hansen | 1922 Danemark |
| 1913 A. Glandaz | France |
| 1913 Duc de Somerset | 1920 Grande Bretagne |
| 1913 Général Carlo Montu | Italie |
| 1913 Georges Duperron | 1915 Russie |

| | |
|--|-----------------------|
| 1914 Marquis de Polignac | France |
| 1918 P. J. de Matheu | Amérique Centrale |
| 1919 Baron de Laveleye | Belgique |
| 1920 Carlos Silva Vildosola | 1922 Chili |
| 1920 Dorn y de Alsua | 1929 Equateur |
| 1920 Judge Bartow Weeks | 1921 Etats Unis |
| 1920 Ernst Krogius | Finlande |
| 1920 Comte Clary | 1933 France |
| 1920 Brigadier Général R. J. Kentish | 1933 Grande Bretagne |
| 1920 Sir Dorabji J. Tata | 1930 Indes |
| 1920 Marquis Guglielmi | 1930 Italie |
| 1920 Arthur Marryatt | 1925 Nouvelle Zélande |
| 1920 Henry Nourse | Afrique du Sud |
| 1920 Professeur Dr. Fr. Bucar | Yougoslavie |
| 1921 J. G. Merrick | Canada |
| 1921 H. Echevarrieta | 1923 Espagne |
| 1921 Nizzam Eddin Khoï | 1923 Perse |
| 1921 J. S. Edström | Suède |
| 1921 Dr. F. Ghigliani | Uruguay |
| 1922 S. E. de Alvear | 1932 Argentine |
| 1922 S. E. le Dr. C. T. Wang | Chine |
| 1922 Ivar Nyholm | 1931 Danemark |
| 1922 Baron de Guell | Espagne |
| 1922 William May Garland | Etats Unis |
| 1922 S. E. Général Ch. H. Sherrill | Etats Unis |
| 1922 The Earl Cadogan | 1929 Grande Bretagne |
| 1922 J. J. Keane | Irlande |
| 1922 Prince Casimir Lubomirski | 1930 Pologne |
| 1923 R. C. Aldao | Argentine |
| 1923 Arnaldo Guinle | Brésil |
| 1923 Dr. Ferreira Santos | Brésil |
| 1923 S. E. J. Matte Gormaz | 1928 Chili |
| 1923 Porfirio Franca | Cuba |
| 1923 Marquis de Guadalupe | 1924 Mexique |
| 1923 S. E. Alfredo Benavides | Pérou |
| 1924 S. E. le Secrétaire d'Etat Th. Lewald | Allemagne |
| 1924 Dr. Oskar Ruperti | 1929 Allemagne |
| 1924 James Taylor | Australie |
| 1924 Dr. Martin Haudek | 1928 Autriche |
| 1924 Duc d'Albe | 1927 Espagne |
| 1924 Lt. Colonel Scharroo | Hollande |
| 1924 Dr. S. Kishi | Japon |
| 1924 Jorge Gomez de Parada | 1927 Mexique |
| 1924 S. A. le Prince Samad Khan | 1927 Perse |
| 1925 Président David Kinley | 1927 Etats Unis |
| 1925 Baron A. Schimmelpenninck van der Oye | Hollande |
| 1925 Comte Alberto Bonacossa | Italie |
| 1925 J. P. Firth | 1927 Nouvelle Zélande |
| 1926 S. A. S. le Duc Adolphe Frédéric de Mecklenburg-Schwerin | Allemagne |
| 1926 G. Averoff | 1930 Grèce |
| 1926 J. Dikmanis | Lettonie |
| 1927 Marquis de Pons | 1930 Espagne |
| 1927 Hon. Ernest Lee Jahnce | Etats Unis |

| | |
|--|-----------------------|
| 1927 Lord Rochdale | 1933 Grande Bretagne |
| 1927 Dr. M. Saenz | 1932 Mexique |
| 1927 Th. Fearnley | Norvège |
| 1928 Dr. Théodore Schmidt | Autriche |
| 1928 Sir George McLaren Brown | Canada |
| 1928 S. E. Dr. F. Akel | 1932 Esthonie |
| 1928 Lt. Colonel B. Freyberg | 1930 Nouvelle Zélande |
| 1928 S. E. Ignace Matuszewski | Pologne |
| 1929 Dr. Karl Ritter von Halt | Allemagne |
| 1929 S. E. Stephan G. Tchaprachikov | Bulgarie |
| 1929 Don Alfredo Ewing | 1933 Chili |
| 1929 Lord Aberdare | Grande Bretagne |
| 1930 S. E. M. Politis | 1933 Grèce |
| 1930 S. E. Augusto Turati | 1931 Italie |
| 1930 S. E. Kemalettin Sami Pacha | 1933 Turquie |
| 1931 Comte de Vallellano | Espagne |
| 1931 C. J. Wray | Nouvelle Zélande |
| 1931 Général Dr. Rouppert | Pologne |
| 1932 Horacio Bustos Moron Jr. | Argentine |
| 1932 S. A. R. le Prince Axel de Danemark | Danemark |
| 1932 G. D. Sondhi | Indes |
| 1932 Comte Paolo Thaon de Revel | Italie |
| 1933 Sir Harold Laxton | Australie |
| 1933 Lord Burghley | Grande Bretagne |
| 1933 Sir Noel Curtis Bennett | Grande Bretagne |
| 1933 Dr. Jotaro Sugimoura | Japon |
| 1933 Rechid Saffet Bey | Turquie |

Comités Olympiques Nationaux

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Amérique Centrale, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Esthonie, Etats Unis, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Guatémala, Haïti, Hollande, Hongrie, Inde, Indochine, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Palestine, Roumanie, Suède, Suisse, San Salvador, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Vénézuela, Yougoslavie.

Fédérations Internationales Sportives

Athlétisme Amateur, Aviron, Bobsleigh et Tobogganing, Boxe Amateur, Union Cycliste Internationale, Escrime, Football Association, Gymnastique, Equestre, Handball Amateur, Hockey sur Gazon, Hockey sur glace, Lutte, Natation Amateur, Patinage, Pelote Basque, Haltérophile, Ski, Union Internationale de Tir, Yacht Racing Union, Pentathlon Moderne.

Célébration des Olympiades

| | | |
|-------------------|------|-------------|
| Ière Olympiade | 1896 | Athènes |
| IIème Olympiade | 1900 | Paris |
| IIIème Olympiade | 1904 | St. Louis |
| IVème Olympiade | 1908 | Londres |
| Vème Olympiade | 1912 | Stockholm |
| VIème Olympiade | 1916 | X |
| VIIème Olympiade | 1920 | Anvers |
| VIIIème Olympiade | 1924 | Paris |
| IXème Olympiade | 1928 | Amsterdam |
| Xème Olympiade | 1932 | Los Angeles |
| XIème Olympiade | 1936 | Berlin |

Jeux Olympiques d'hiver

| | | |
|--------------------|------|------------------------|
| Iers J. O. d'Hiver | 1924 | Chamonix |
| IIèmes | 1928 | St. Moritz |
| IIIèmes | 1932 | Lake Placid |
| IVèmes | 1936 | Garmisch Partenkirchen |

Jeux Mondiaux

organisés sous le Haut Patronage du C. I. O.

- Jeux d'Extrême Orient (I à X Chine Japon Manille)
- Jeux de l'Amérique Latine (Rio de Janeiro 1922)
- Jeux de l'Amérique Centrale (Mexico 1926, La Havane 1930)
- Jeux Balkaniques (Sofia 1931)

CONGRÈS OLYMPIQUES

| | | |
|-----------|------|------------------------------------|
| Paris | 1894 | Rétablissement des Jeux Olympiques |
| Le Havre | 1897 | Hygiène et Pédagogie Sportive |
| Bruxelles | 1905 | Technique des Exercices Physiques |
| Paris | 1906 | Arts Lettres et Sports |
| Lausanne | 1913 | Psychologie Sportive |
| Paris | 1914 | Règlements Olympiques |
| Lausanne | 1921 | Id. |
| Prague | 1925 | Id. |
| Berlin | 1930 | Id. |

Titulaires de la Coupe Olympique créée par le Baron P. de Coubertin

- 1906 Touring Club de France
- 1907 Henley Royal Regatta
- 1908 Severiges Centralforening för Idrottens Främjande
- 1909 Deutsche Turnerschaft
- 1910 Ceska obec Sokolska
- 1911 Touring Club Italiano
- 1912 Union des Sociétés de Gymnastique de France
- 1913 Magyar atletikai Club
- 1914 Amateur Athletic Union of America
- 1915 Rugby School England
- 1916 Confrérie St. Michel de Gand
- 1917 Nederlandsche Voetbal Bond
- 1918 Equipas Sportivas du Front Interallié
- 1919 Institut Olympique de Lausanne
- 1920 Y. M. C. A. International College Springfield
- 1921 Dansk Idræts Forbund
- 1922 Amateur Athletic Union of Canada
- 1923 Asociacion Sportiva de Catalunya
- 1924 Fédération Gymnique et Athlétique Finlandaise
- 1925 Comité National d'Education Physique de l'Uruguay
- 1926 Norges Skiforbund
- 1927 Colonel Robert M. Thompson
- 1928 Junta Nacional Mexicana
- 1929 Y. M. C. A. World's Committee
- 1930 Association Suisse de Football et d'Athlétisme
- 1931 National Playing Fields Association of Great Britain
- 1932 Deutsche Hochschule für Leibesübungen
- 1933 Société Fédérale Suisse de Gymnastique
- 1934 Opera Dopo Lavoro Roma.

Le Comité International Olympique

Son But.

Son Organisation.

Le Comité International Olympique, fondé à Paris en 1894 par le Baron Pierre de Coubertin, a pour but d'assurer tous les quatre ans, à partir de 1896, la célébration des Jeux Olympiques de l'Ere Moderne et de prendre toutes les mesures propres à orienter les sports dans les voies désirables, en développant chez les athlètes l'esprit chevaleresque, l'amour du «fair play», le respect du véritable amateurisme et en obtenant que les pouvoirs publics y collaborent par une organisation rationnelle de l'Education Physique, ainsi que par la création de terrains de jeux, où chacun, selon ses aptitudes, pourra s'adonner soit à l'entraînement, soit à une culture physique nécessaire à tout âge. L'emploi moral de la force sportive avait jusque là été absolument négligé. Le Rénovateur des Jeux Olympiques et ses associés de la première heure étaient convaincus au contraire que cette force pouvait être utilement employée à condition que tous les sports y collaborent sur un pied de parfaite égalité. Ils estimaient à juste titre que pareilles rencontres entre les jeunes gens étaient l'un des meilleurs moyens de permettre aux différentes classes de la société comme aux éléments des différentes civilisations de mieux se connaître et de mieux se comprendre. Ceux qui leur ont succédé n'ont rien négligé pour rendre plus parfaite cette grandiose manifestation qui constitue le criterium sportif des races et a servi à provoquer chez ceux qui y ont pris part un rapprochement désirable à tous les points de vue.

Un monument commémoratif du Rétablissement des Jeux Olympiques a été érigé par le Gouvernement Hellénique et inauguré solennellement le 17 avril 1927 (An IV de la VIIIe Olympiade). Situé dans l'ancien Bois Sacré d'Olympie entre le Musée et les ruines de l'Altis il se compose d'une haute

stèle carrée en marbre blanc veiné, orné d'un médaillon représentant le profil de Jupiter d'après Phidias. Au-dessus est une inscription, en grec et en français évoquant l'initiative du Rénovateur des Jeux, la proclamation à Paris le 23 juin 1894 de leur Rétablissement sur des bases et selon un programme conforme aux conditions de la vie présente et la célébration par tous les peuples dans le Stade restauré d'Athènes l'an 1896 de la I^e Olympiade de l'ère moderne.

A l'occasion de l'inauguration du monument d'Olympie Pierre de Coubertin, a adressé le même jour le message suivant à la Jeunesse Sportive de toutes les nations : «Aujourd'hui, au milieu des ruines illustres d'Olympie, a été inauguré le monument commémoratif du rétablissement des Jeux Olympiques, proclamé voici trente trois ans. Par ce geste du Gouvernement Hellénique, l'initiative qu'il a bien voulu honorer, a pris rang dans l'histoire. C'est à vous de l'y maintenir. Nous n'avons pas travaillé, mes amis et moi, à vous rendre les Jeux Olympiques pour en faire un objet de musée ou de cinéma, ni pour que des intérêts mercantiles ou électoraux s'en emparent. Nous avons voulu, rénovant une institution vingt-cinq fois séculaire, que vous puissiez redevenir des adeptes de la religion du sport telle que les grands ancêtres l'avaient conçue. Dans le monde moderne, plein de possibilités puissantes et que menacent en même temps de périlleuses déchéances, l'Olympisme peut constituer une école de noblesse et de pureté morales autant que d'endurance et d'énergie physiques, à la condition que vous éleviez sans cesse votre conception de l'honneur et du désintéressement à la hauteur de votre élan musculaire.

L'avenir dépend de vous.»

Le Comité International Olympique, qui se recrute lui-même, se compose de délégués du Comité auprès des nations à raison de un membre ou de trois au plus pour chaque pays auprès duquel le Comité est représenté. Les membres du Comité, qui sont élus pour une période indéterminée, ne doivent pas nécessairement être de la nationalité du pays auprès duquel ils sont accrédités, mais il va de soi qu'avant de procéder à une élection, une enquête approfondie est toujours faite, afin de s'assurer que ceux dont la nomination est envisagée possèdent les qualifications voulues pour leur permettre de remplir utilement leur mission. Les membres doivent se considérer comme les délégués du Comité auprès des Fédérations et Sociétés de sports ou d'exercices physiques

de ces pays. Ils ne peuvent accepter de ces sociétés aucun mandat susceptible de les lier en tant que membres du Comité et d'entraver l'indépendance de leurs votes. Leur premier devoir est de veiller à ce que soit scrupuleusement observée la Charte des Jeux Olympiques dont les principes fondamentaux sont intangibles.

Le Comité International est aujourd'hui représenté auprès de 43 pays par 66 délégués.

Le Comité fixe lui-même les lieux et les dates de ses réunions selon les circonstances et les besoins. Il désigne son Président, élu pour huit ans et rééligible. Le Président représente le Comité et l'administre avec le concours de la Commission Exécutive, composée de six membres, élus pour quatre ans et également rééligibles, ainsi que du Conseil des Délégués des Fédérations Internationales dont les Sports ou les Jeux sont inscrits au Programme. Ce Conseil, composé d'un Délégué par Fédération, constitue le Conseil Technique du Comité. La Commission Exécutive et le Conseil des Délégués se réunissent sur convocation du Président.

Les prérogatives du Comité International Olympique sont : Rédiger le Protocole des Jeux et en établir le Programme Général ; décider de la qualification des athlètes amateurs admis à y prendre part ; désigner le lieu de la célébration de chaque Olympiade ; convoquer les Congrès Olympiques, où sont représentés les Comités Olympiques Nationaux et les Fédérations Internationales, et en fixer l'ordre du jour.

Enfin la Commission Exécutive se constitue en Jury d'Honneur pendant la durée des Jeux.

Le Drapeau du C.I.O. est le suivant : cinq anneaux (bleu, jaune, noir, vert et rouge) entrelacés sur fond blanc, qui sont les six couleurs que l'on retrouve dans la composition des drapeaux des différentes nations.

Sa devise est : Citius, Altius, Fortius.

La langue officielle du Comité est la langue française.

Son Siège Social et son Secrétariat sont à Mon Repos, Lausanne (Suisse).

Dans les pays où ils sont accrédités, les membres du Comité doivent avant tout former un Comité Olympique National en accord avec les Fédérations et Sociétés Nationales du pays, faute de quoi ce pays ne pourrait pas participer aux Jeux Olympiques, puisque le Comité Olympique National est la seule autorité qualifiée pour recevoir et trans-

mettre les engagements qui lui sont envoyés par les Fédérations Nationales, après avoir contresigné la déclaration attestant que chaque concurrent est amateur conformément à la définition de la Fédération Internationale régissant son sport et aux règles olympiques de l'amateurisme.

Les Comités Olympiques Nationaux, pour remplir utilement leur rôle, doivent se soustraire à toute influence politique ou confessionnelle et ne s'inspirer dans les décisions qu'ils sont appelés à prendre que de l'intérêt général, sans se laisser guider par des questions locales ni par le désir de favoriser leurs concurrents nationaux. Les Fédérations Nationales doivent y être représentées, mais il est indispensable d'y adjoindre tous les éléments susceptibles de rendre des services à la cause des sports et, dans certains pays, des représentants des ministères qui ont les sports dans leurs attributions. Le rôle des Comités Nationaux est très important, puisque c'est à eux qu'il incombe, s'il y a des éléments dissidents, de chercher le moyen d'aplanir les difficultés qui pourraient se présenter et de veiller jalousement au maintien de l'amateurisme.

Ce sont eux également qui appliquent les sanctions prononcées par le Jury d'Honneur, qui organisent la participation de leurs nationaux aux Jeux quadriennaux et sont responsables de l'organisation matérielle des Jeux lorsque ceux-ci sont attribués à leur pays.

Le Comité International Olympique, à qui le Congrès de la Sorbonne avait confié en 1894 le soin de rétablir les Jeux Olympiques, assumait seul la direction technique des Jeux d'Athènes (1896), Paris (1900), St. Louis (1904), Londres (1908), Stockholm (1912) et Anvers (1920), en se faisant aider des Fédérations Nationales de ces pays. Au cours de cette période, il convoqua les Congrès du Havre (1897), de Bruxelles (1905), de Paris (1906) et de Lausanne (1913), où furent traitées les questions de Pédagogie sportive, de Psychologie sportive, d'Hygiène, de la Technique des Exercices physiques, des Arts et des Lettres.

En 1921, le Comité International renonça spontanément à s'occuper dorénavant de la partie technique des Jeux qu'il abandonna entièrement aux Fédérations Internationales, dont les règlements techniques étaient appliqués depuis l'origine.

Les Règlements Olympiques, qui avaient déjà été discutés au Congrès de Paris en 1914, furent mis au point par les

Congrès de Lausanne (1921), Prague (1925) et Berlin (1930).

La conséquence de la décision prise est que depuis lors les Fédérations Internationales décident du nombre d'épreuves pour chaque sport après accord avec la Commission Exécutive ; fixent chacune dans leur sport le nombre d'engagements pour chaque épreuve dans le cadre des limites fixées par les Règles Générales ; ont le contrôle des installations sportives, ainsi que le contrôle technique des concours ; désignent les jurys de terrain et les jurys d'appel ; reçoivent et statuent en dernier ressort sur les réclamations.

Les Jeux Olympiques doivent avoir lieu au cours de la première année de l'Olympiade qu'ils sont destinés à célébrer ; ils ne peuvent pas être remis ; ils ne peuvent durer que seize jours. Les épreuves doivent toutes avoir lieu au Stade ou dans ses environs les plus proches. Les différentes branches de sport doivent être placées sur le même pied. Aucune ambassade spéciale ne doit être acceptée par le Comité Organisateur, les membres du Comité International Olympique, ceux du Comité Organisateur, les Présidents des Comités Olympiques Nationaux et des Fédérations Internationales constituant le Sénat Olympique.

Il existe un Cycle distinct de Jeux d'Hiver, qui se célèbrent la même année que les autres Jeux, pour lesquels le pays détenteur des jeux de l'Olympiade a un droit de priorité, à la condition de pouvoir fournir les garanties suffisantes d'organiser chez lui les Jeux d'Hiver dans leur ensemble.

Pour être admis à représenter un pays aux Jeux Olympiques, il faut posséder la nationalité d'origine ou la nationalité acquise de la dite nation ou de l'état souverain dont cette nation est partie constituante, n'avoir pas pris part à des Jeux Olympiques précédents pour une autre nation, même en cas de naturalisation, sauf le cas de conquête ou de création d'un nouvel état, ratifiée par traité ; être amateur conformément au Statut établi par la Fédération Internationale compétente et satisfaire aux obligations minima ci-après, à savoir : n'être pas ou n'avoir pas été, en connaissance de cause, professionnel dans son sport ou dans un autre sport. — n'avoir pas reçu de remboursement de compensation de salaire perdu, — signer la déclaration sur l'honneur : « Je soussigné déclare sur l'honneur être amateur conformément aux Règles Olympiques de l'Amateur ».

Il n'y a pas de limite d'âge. Les femmes ne sont pas exclues, mais le Comité International décide des épreuves qu'elles pourront disputer au cas où les Fédérations Internationales en font la demande.

Les Jeux Olympiques doivent comprendre obligatoirement les catégories suivantes : Sports Athlétiques ; Sports Gymniques ; Sports de Combat ; Sports Nautiques ; Sports Equestres ; Décathlon et Pentathlon Moderne ; ainsi que Cinq Concours d'Art (Architecture, Littérature, Musique, Peinture-Sculpture et Gravure).

Le Comité Organisateur peut en outre inscrire au Programme des démonstrations de deux Sports : un sport national et un sport étranger.

Les sports et jeux admis par le C.I.O. sont donc : les sports athlétiques, équestres et gymniques, l'aviron, la boxe, le cyclisme, l'escrime, la natation, les poids et haltères, la lutte, le tir, le yachting et les jeux athlétiques : football (Association et Rugby), lawn tennis, polo, water-polo, hockey sur gazon, handball, basketball et pelote basque, parmi lesquels le Comité organisateur choisira ceux qu'il est à même de pouvoir organiser, à condition que les finales se disputent pendant la période officielle des Jeux, et que leur définition de l'Amateur ne soit pas en contradiction avec les principes du C.I.O.

Le Programme des Sports d'Hiver comprend le Ski, le Patinage, le Hockey sur Glace, le Bobsleigh et le Tobogganing.

Le nombre maximum d'engagements de chaque nation dans chaque épreuve est fixé par la Fédération Internationale, toutefois ces nombres (sauf dans les Jeux d'Hiver) ne pourront pas dépasser :

- a) pour les épreuves individuelles, 3 concurrents par nation (sans remplaçants) ;
- b) pour les épreuves par équipes, une équipe par nation, avec le nombre de remplaçants fixé par la Fédération Internationale compétente.

Il n'existe aucun classement par points.

Il est dressé, sous le contrôle du Comité International, un Tableau d'Honneur, portant les noms des six premiers concurrents classés dans chaque épreuve.

Depuis les Jeux d'Amsterdam, les noms des vainqueurs sont gravés sur les murs du Stade.

Outre les prix qui consistent en diplômes et médailles olympiques en vermeil, argent et bronze, il a été institué trois prix spéciaux, destinés à commémorer le plus bel exploit d'aviation, d'alpinisme et de chasse, accompli au cours des quatre années de l'Olympiade.

Le Baron Pierre de Coubertin a fondé également la Coupe Olympique qui est décernée chaque année et le Diplôme Olympique, attribué, dans certaines circonstances exceptionnelles, à des personnalités, en récompense de leurs qualités sportives ou des services spéciaux rendus à la cause des sports.

Les Challenges dont les premiers jeux avaient été dotés ne sont plus mis en compétition et sont conservés au Musée Olympique à Lausanne.

Le Comité International Olympique a aussi accordé son patronage à des Jeux Régionaux qui ont largement contribué au développement sportif des continents où ils ont été organisés. Nous citerons en premier lieu les Jeux d'Extrême Orient, fondés en 1913, disputés à neuf reprises, auxquels ont pris part la Chine, le Japon, les Philippines et récemment les Indes Anglaises. Il y a lieu d'espérer que les Indes Néerlandaises, l'Indochine et le Siam joindront sous peu ce mouvement. Vinrent ensuite les Jeux de l'Amérique Latine, dont, par suite de la situation politique, la tentative de Rio de Janeiro en 1922 est restée sans lendemain ; ceux de l'Amérique Centrale, qui ont eu lieu à Mexico en 1926 et à La Havane en 1930 ; les Jeux Africains, qui devaient être célébrés à l'Alexandrie en 1929, mais ont été supprimés en dernière heure. Ce fut une faute grave due à de fâcheuses interventions, mais tout espoir n'est pas perdu de les voir un jour renaître de leurs cendres ; les Jeux Balkaniques enfin, qui prirent place pour la première fois à Sofia en 1931.

Comme conclusion, l'on peut dire qu'il résulte de l'exposé qui précède que les membres du Comité International Olympique sont la liaison entre ce Comité et les Nations ; les Comités Olympiques nationaux, la liaison entre le C.I.O. et les Fédérations Nationales ; le Conseil des Délégués des Fédérations Internationales, la liaison entre ces Fédérations et le C.I.O.. Les progrès accomplis résultent de la collaboration qui s'est établie entre ces trois organismes et du respect mutuel de leurs privilèges respectifs.

Le Comité International ayant eu la sagesse d'abandonner aux Fédérations Internationales toute la responsabilité de la

partie technique, celles-ci portent aux Jeux un intérêt plus grand, tandis que le Comité lui-même a eu plus de loisirs pour stimuler les pouvoirs publics, les Universités, les Collèges et les Ecoles à développer la culture physique et mettre ainsi en valeur le rôle moral du Sport dans l'organisation de la Société moderne.

L'avenir n'est cependant pas sans danger ; les succès trop brillants sont souvent précurseurs de revers. Ils excitent la jalousie des uns et sont pour beaucoup la source de tentations, auxquelles il est difficile de résister, mais aussi longtemps que le Comité International emploiera son activité à inculquer dans l'esprit de la jeunesse sportive les principes qui ont guidé son éminent fondateur, il lui conservera cette qualité importante pour tout homme et traduite d'une manière si concrète et si vraie dans le proverbe latin : *Mens sana in corpore sano*.

Il est également désirable que tous ceux qui s'intéressent à l'olympisme moderne lisent les «Mémoires Olympiques» du Baron Pierre de Coubertin, qui sont l'histoire de l'Olympisme de 1894 à 1925 et s'abonnent au Bulletin Officiel du C.I.O.. Celui-ci constitue le Moniteur du Comité et donne à chacun le moyen de se tenir régulièrement au courant des décisions prises et de toutes les questions relatives aux Jeux.

Il leur suffira, pour se les procurer, de s'adresser au Secrétariat du C.I.O. à Lausanne.

Lausanne, mai 1933.

La loyauté est la première vertu
du sportif.

Se discipliner soi-même est pour
chaque sportif un devoir.

Sans le franc jeu, point de beauté
dans les rencontres sportives.

L'esprit chevaleresque constitue
l'élégance morale du sport.